



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

## Comprendre votre police d'Assurance-production

### Feuille de caractéristiques

Nous comprenons qu'un avis de renouvellement et une police d'assurance plus faciles à lire vous aident à prendre des décisions pour votre exploitation agricole avec confiance. Pour répondre à ce besoin, nous lançons un formulaire Avis de renouvellement et un Contrat d'assurance pour l'Assurance-production actualisés. Ces mises à jour sont un autre moyen que prend Agricorp pour qu'il soit plus facile de faire affaire avec nous.

#### Votre avis de renouvellement

Même assurance. Nouvelle présentation.

Nous avons actualisé le formulaire *Avis de renouvellement* pour qu'il vous soit plus facile de trouver les renseignements importants dont vous avez besoin pour renouveler votre couverture.

Le programme Assurance-production et votre participation demeurent inchangés. Comme d'habitude, vous pouvez toujours choisir ou modifier une couverture chaque année.

#### Que signifie pour vous un avis de renouvellement remanié?

- ▶ Moins de paperasse
- ▶ Moins de courrier
- ▶ Plus facile à passer en revue
- ▶ Plus facile à comprendre

Vos polices sont dorénavant regroupées en **3** types d'avis de renouvellement :



#### Votre contrat

Mêmes conditions. Plus facile à lire.

Nous avons mis à jour le *Contrat d'assurance* pour l'Assurance-production en utilisant un langage clair et simple – il est plus court et plus facile à lire, ce qui vous permet de trouver l'information que vous cherchez plus rapidement. Il est important de comprendre votre contrat, car il protège vos intérêts lorsque vous subissez une perte. Le contrat est la promesse d'Agricorp de vous indemniser quand certains événements précis se produiront.

Bien que les conditions n'aient pas changé, il vous faudra moins de temps pour passer en revue votre contrat.

#### Que signifie pour vous un contrat mis à jour?

- ▶ Plus facile à comprendre – utilisation d'un langage clair et simple
- ▶ Plus rapide à passer en revue – moins de pages
- ▶ Vous permet de prendre des décisions en toute confiance

Votre contrat d'Assurance-production est maintenant composé de **3** parties :

- ▶ **Conditions générales**  
Les conditions qui s'appliquent à tous les produits agricoles.
- ▶ **Conditions particulières aux produits agricoles**  
Les conditions qui s'appliquent à un produit agricole particulier.
- ▶ **Confirmation de couverture**  
Confirme la couverture finale des produits agricoles assurés, la quantité, le niveau de garantie, la prime et d'autres renseignements sur la police. Vous recevez un formulaire *Confirmation de couverture* après avoir déclaré vos quantités assurées (p. ex. superficie finale) et avant de payer votre prime.

## Tout ce que vous devez savoir au sujet de votre police se trouve sur [agricorp.com](http://agricorp.com)

Agricorp.com contient tous les renseignements dont vous avez besoin pour participer au programme. Sélectionnez simplement votre produit agricole sur la page d'accueil pour trouver les renseignements de programme pour votre exploitation agricole.

Agricorp.com comprend ce qui suit :

▶ **Contrat d'assurance**  
([agricorp.com/contratdassurance](http://agricorp.com/contratdassurance))

▶ **Options de garantie et taux de prime**

▶ **Dates importantes**  
(p. ex. plantation et déclaration des superficies et des rendements)

▶ **Formulaire de dépôt direct**

▶ **Fiches de renseignements**

▶ **Déclaration des superficies et autres services en ligne**

Et beaucoup plus!

### Sauf erreurs et omissions.

Agricorp se réserve le droit de faire des corrections en cas d'erreurs ou d'omissions. Pour des obligations juridiques précises concernant l'Assurance-production, veuillez consulter le *Contrat d'assurance : Conditions générales*. Pour de l'information détaillée sur la collecte de renseignements et le traitement de dossiers, reportez-vous à la section E des *Conditions générales*.

En payant votre prime, vous acceptez les Conditions générales et les *Conditions particulières aux produits agricoles* du *Contrat d'assurance* qui s'appliquent aux produits agricoles que vous assurez.

## Déclarez vos superficies en ligne

Nous améliorons sans cesse les services liés à nos programmes afin de mieux répondre à vos besoins. Notre outil de déclaration en ligne a été amélioré pour vous permettre de déclarer plus facilement vos superficies.

### Quoi de neuf?



**Plus facile et plus rapide à utiliser**



**Accessible sur les appareils mobiles**



**Compatible avec la plupart des vitesses Internet en zone rurale**

Vous pouvez déclarer en ligne les superficies de près de 40 produits agricoles, y compris les produits agricoles suivants qui ont été récemment ajoutés :

▶ Légumes destinés au marché frais (rendement agricole moyen)

Oignons (de semis, de repiquage, d'Espagne), pommes de terre, rutabagas

▶ Légumes destinés à la transformation (rendement agricole moyen)

Courges musquées, carottes, pommes de terre, rutabagas

▶ Autres produits agricoles

Tabac noir, tabac jaune, chanvre

La déclaration en ligne de superficies sera disponible après le 1<sup>er</sup> mai. Cliquez simplement sur « Déclarez vos superficies en ligne » sur la page d'accueil ou allez à [agricorp.com/superficie](http://agricorp.com/superficie). Vous n'avez besoin que de votre ID Agricorp.

### Pour nous joindre

1 888 247-4999

Télec. : 519 826-4118

ATS : 1 877 275-1380

Formats accessibles disponibles

**agricorp.com**

[contact@agricorp.com](mailto:contact@agricorp.com)

Lundi au vendredi, de 7 h à 17 h

English version available